

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Rapport de l'AERES sur la structure fédérative :

Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine

MSHA

sous tutelle des établissements et organismes :

Université de Bordeaux

Université Bordeaux Montaigne

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Institut d'Études Politiques – Sciences Po Bordeaux

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Didier HOUSSIN, président

Au nom du comité d'experts,²

Gilles ROUET, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Fédération

Nom de la fédération : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine

Acronyme de la fédération : MSHA

Label demandé : SF

N° actuel :

Nom du directeur
(2014-2015) : M. Pierre BEYLOT

Nom du porteur de projet
(2016-2020) : M. Pierre BEYLOT

Membres du comité d'experts

Président : M. Gilles ROUET, Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines

Experts :

- M. Gabriel GALVEZ-BEHAR, Université Lille 3
- M^{me} Chiara LASTRAIOLI, Université François-Rabelais de Tours
- M. Laurent PETIT, Université Paris Sorbonne

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Joël LEBEAUME

Représentants des établissements et organismes tutelles de la fédération :

- M. Daniel BOURMAUD, Université de Bordeaux
- M. Yves DELOYE, IEP de Bordeaux
- M. Laurent JALABERT, Université de Pau et des Pays de l'Adour
- M. Sandro LANDI (directeur de l'École Doctorale n° 480 « Montaigne-Humanités »)
- M. Yannick LUNG, Université de Bordeaux
- M. Luc PABOEUF, CESER
- M. Michel PERNOT, Université Bordeaux Montaigne
- M. Régis RITZ, Rectorat

1 • Introduction

Historique de la structure, localisation géographique des chercheurs et description synthétique de son domaine d'activité

Créée en 1974 dans le sillage de la FMSH, la MSHA est l'une des plus anciennes Maisons des Sciences de l'Homme. Son statut est associatif (loi 1901). En dehors des membres fondateurs, les membres de l'Association sont les représentants des différentes parties prenantes, les établissements de rattachement. La MSHA est membre du GIS Réseau national des MSH.

La MSHA est localisée à Pessac, au sein du Domaine Universitaire et héberge 10 équipes de recherche dont 6 Équipes d'Accueil, 3 UMR, 1 sous statut associatif. 10 équipes au total sont impliquées dans le programme de recherche quinquennal 2011-2015, les équipes non hébergées étant à l'IEP ou à l'Université de Bordeaux. Le programme à venir 2016-2020 engage 8 équipes, dont 2 seulement (CEMMC et MICA) étaient impliquées dans le programme précédent (avec un nouveau porteur pour le MICA). En tenant compte des reconfigurations d'équipes, une importante stabilité est à relever.

Le domaine d'activité de la MSHA s'articule autour de 5 thématiques prioritaires pour le programme à venir : territoires, normes, Europe et espace monde, santé, bien-être et démographie, humanités numériques. L'évaluation des projets proposés repose sur des critères déjà appliqués dans le programme précédent : interdisciplinarité, articulation institutionnelle avec les universités et établissements aquitains et avec le GIS Réseau des MSH, portée internationale et inscription dans le tissu économique et social régional. 5 projets ont été retenus pour 2016-2020, tous impliquant de 3 à 12 équipes d'Aquitaine ou non. La MSHA dispose d'un budget annuel de 830 k€ (2013) dont une dotation de 225 k€ qui transite par l'Université de Bordeaux Montaigne, jugée insuffisante. Un dossier de réhabilitation des bâtiments a été soumis au CPER pour un montant de 900 k€.

La MSHA abrite dans ses locaux (2 247 m²) essentiellement des équipes issues de l'Université Bordeaux Montaigne (9 équipes sur 10 qui louent un espace à la MSHA). Le programme de recherche 2011-2015 a concerné 6 équipes de l'Université Bordeaux Montaigne, 2 équipes de l'Université de Bordeaux et de Sciences Po, 1 de l'UPPA et 1 de Paris-Sorbonne. 8 équipes participent au programme de recherches 2016-2020 dont une de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, 3 de l'Université de Bordeaux, 1 de l'Université de Bordeaux et de l'INP et 3 de l'Université de Bordeaux Montaigne. 5 d'entre elles sont également CNRS.

Équipe de direction

La gouvernance de la MSHA est assurée par une Assemblée Générale ordinaire, conformément aux statuts des associations, et deux séances annuelles du Conseil d'administration dont est issu un Bureau de 6 membres comprenant le Président de l'association et Directeur de la MSHA.

Un Conseil scientifique de 25 membres, dont 4 étrangers et 4 issus d'autres régions françaises, organise l'activité scientifique de la MSHA. Le Président, élu pour 3 ans, est également Directeur et assure le fonctionnement de l'association avec un Secrétaire général.

Effectifs propres à la structure

L'équipe de la MSHA se compose, en dehors du Directeur, de 14 postes : 7 mis à disposition par la FMSH, 6 par l'université Bordeaux Montaigne et un sur fonds propres. Un poste est actuellement non pourvu. L'organigramme de l'établissement met en évidence 5 pôles d'inégale importance (un pôle informatique et administration réseaux avec 2 personnes, un pôle « édition, diffusion et communication » avec 3 personnes, un « centre de ressources documentaires » avec 1 personne, les services du « secrétariat général et scientifique », avec 4 personnes et une vacance de poste et le pôle « comptable et de gestion financière » qui mobilise 3 personnes.

2 • Appréciation sur la structure fédérative

Avis global

L'équipe de direction et les tutelles de la MSHA ont conscience de la nécessité d'entreprendre les changements nécessaires à la pérennité de cette structure qui bénéficie, du fait de son ancienneté et de ses activités, d'une reconnaissance de la part des différents partenaires du site aquitain. En particulier, du point de vue statutaire, la MSHA semblait jusqu'à présent satisfaite de son statut associatif qui lui assure « une souplesse de fonctionnement » et qui lui permet de « mieux réaliser son contrat quinquennal ». Une réflexion sur la pertinence de ce statut est désormais souhaitable et souhaitée, au regard de l'évolution des structures françaises et du contexte local, aussi bien par la direction que par les représentants des établissements assurant la tutelle de la MSHA. En effet, son statut associatif est un obstacle à l'insertion de la MSHA dans le paysage institutionnel (en particulier la place de la MSHA au sein de la communauté d'universités et établissements d'Aquitaine créée en 2013) et réduit ses ambitions scientifiques (difficulté pour héberger des projets de l'Agence Nationale de la Recherche, par exemple, ou pour des relations partenariales avec le CNRS).

Pour les tutelles, la MSHA peut devenir l'un des leviers d'une politique de site en sciences humaines et sociales, mais cette volonté tranche avec les inquiétudes manifestées quant à la survie de la structure, en ce qui concerne ses moyens notamment.

Le Conseil scientifique et l'équipe de direction de la MSHA ont fait le choix de définir rapidement un nouveau programme scientifique autour de cinq thématiques et de lancer un appel à projets dont le processus de sélection est maintenant achevé, sans attendre que le cadre institutionnel de la structure ne soit fixé. Pour autant, les programmes de recherche passés ou à venir de la MSHA souffrent d'un déséquilibre d'implication entre les établissements partenaires. La procédure d'appel à projets 2016-2020 s'appuie sur des thématiques définies par la MSHA à partir des priorités affichées par les établissements partenaires, mais sans avoir organisé de consultation des vice-présidents « Recherche » des établissements partenaires.

Points forts et opportunités

- Une identité reconnue. Avec son ancienneté et une tradition de collaborations interdisciplinaires effectives, la MSHA contribue au rayonnement de la région Aquitaine.
- Une participation significative à la formation doctorale : hébergement d'activités de l'École Doctorale Montaigne Humanités et coopérations avec d'autres Écoles Doctorales bordelaises.
- Une implication forte du Conseil scientifique de la MSHA.
- Une volonté partagée par toutes les tutelles de la MSHA de construire une politique de site en faveur des sciences humaines et sociales à l'échelle de toute l'Aquitaine et dont la MSHA serait l'un des pivots.
- Une volonté de toutes les parties prenantes d'engager les moyens nécessaires une fois qu'il aura été procédé à une clarification du rôle et du statut de la MSHA.

Points faibles et risques

- Le statut actuel de la MSHA, qui ne permet pas aux parties prenantes de la MSHA d'être clairement identifiées comme tutelles, ne contribue pas à la définition d'une stratégie claire pour la structure.
- La participation de l'Université Bordeaux Montaigne prédomine, en particulier en ce qui concerne l'hébergement des équipes. L'ouverture prochaine d'une Maison de la Recherche de l'université Montaigne pourrait fragiliser un peu plus la MSHA dont l'activité en matière de formation doctorale tient beaucoup à cette université et qui dispose de ressources liées à la location de locaux aux équipes de cette université.
- Une implication dans le projet scientifique de la MSHA est jugée faible par les autres établissements partenaires.
- Un déséquilibre de mutualisation des moyens et de faibles participations de la part des autres établissements partenaires affaiblissent la MSHA.

- La volonté de la FMSH de récupérer 6 postes dès 2016 place la MSHA dans une position délicate dont elle ne pourra sortir que par une impulsion nouvelle donnée par l'ensemble des partenaires dans le cadre d'une politique de site pour les SHS, alors que le rôle joué par la MSHA sur ce plan n'est pas avéré. Cette situation est à l'origine d'une vive inquiétude légitime de la part du personnel concerné et participe aux doutes sur l'avenir de la structure.

Recommandations

Les parties prenantes de la MSHA et son équipe de direction doivent s'appuyer sur les acquis indéniables, sur la conscience partagée qu'ils ont de la crise actuellement traversée et sur une volonté commune de la part de l'ensemble des partenaires pour participer, à l'échelle du site aquitain, à l'élaboration d'une politique de site pour les sciences humaines et sociales lui permettant de promouvoir son indéniable potentiel de recherche dans toute sa diversité, tout en lui assurant un avenir institutionnel.

Il est donc indispensable de poursuivre la réflexion collective sur l'évolution du statut de la MSHA, sachant que cette dernière ne pourra aboutir qu'à une double condition : impliquer l'ensemble des partenaires dans la définition du projet scientifique et éviter que l'engagement renforcé de certains ne s'accompagne du désengagement d'autres, ce qui conduirait à un jeu à somme nulle, d'autant plus qu'un désengagement de l'Université de Bordeaux Montaigne est possible à court ou moyen terme (création d'une Maison de la Recherche).

Une intégration dans le dispositif de l'IDEX et du grand emprunt constitue un objectif envisageable, après changement de statut, et dans le cadre d'une intégration possible à la COMUE. Cette évolution peut impliquer une révision concertée des missions scientifiques et des champs d'intervention de la MSHA et de ses structures de pilotage scientifique, avec une collaboration à établir formellement avec le CNRS.

De plus, les personnels doivent être mieux impliqués dans ces changements, vu la spécificité de leur situation. Il est indispensable de prendre en compte leurs inquiétudes sur leur avenir à court terme et d'entreprendre des négociations urgentes avec les partenaires concernés.

Ces recommandations suggèrent une implication importante de la part de l'équipe de direction de la MSHA et en particulier une réflexion sur le niveau de décharge horaire de son directeur.